

# lettre d'info

N° 15, AVRIL 2004

12 rue Gustave Joncquet 59000 LILLE

**2** : 03 20 15 14 18 - **3** : 03 20 57 31 07

: maillage@wanadoo.fr

## 🛾 .G. MAILLAGE

Notez bien : L'assemblée générale ordinaire de Maillage aura lieu le

### - Mardi 29 juin à 19 Hdans nos locaux

Si vous avez signé une convention de coopération (en cours de validité) vous pouvez adhérer à Maillage et ainsi devenir membre associé\*, ou si c'est déjà fait, renouveler votre adhésion.

Pour cela, nous vous invitons à remplir la fiche d'adhésion et nous la retourner accompagnée d'un chèque de 10€. Cette fiche, ainsi que les statuts de Maillage, peuvent vous être adressés sur simple demande ou retirés dans nos locaux.

\*Le Conseil d'Administration de Maillage est composé de membres actifs et d'un membre associé (La structure personne désigne une morale personne physique pour la représenter.) élu par ses pairs lors de l'AG ordinaire. (Actuellement: 49+ la BD Francophone représentée par Francine Coppens)

## ONSEIL REGIONAL. DU NOUYEAU

Suite aux élections régionales du 21 et 28 mars dernier, voici, dans un beau tableau, les nouveaux responsables des commissions thématiques et les nouveaux vice présidents

du Conseil Régional :

Délégation	Vice-présidents	Responsables Commissions thématiques
Finances - administration générale - personnel – communication	Bernard Roman 1er vice-président	Olfa Laforce
Relations internationales, partenariats associatifs et économie solidaire	Ginette Verbrugghe 2ème vice-présidente	Françoise Dal
Culture	Catherine Génisson 3ème vice-présidente	Corinne Donnaint
Développement économique, emploi et nouvelles technologies	Pierre De Saintignon 4ème vice-président	Alain Bruneel
Universités – recherche	<u>Jack Lang</u> 5ème vice-président	+ Lycées ; schéma régional des formations : Bernard Quandalle
Transports et infrastructures	<u>Jeannine Marquaille</u> 6ème vice-présidente	Dominique Plancke
Tourisme	<u>Danièle Lhomme</u> 7ème vice-présidente	Michael Moglia
Développement durable – environnement	Alain Alpern 8ème vice-président	Anne-marie Stevenart
Aménagement du territoire - politique de la ville	René Vandierendonc <u>k</u> 9ème vice-président	Valérie Letard
Agriculture - pêche - développement rural	Jean-Marie Alexandre 10ème vice-président	?
Apprentissage et Europe	Martine Filleul 11 <sup>e</sup> vice-présidente	•
Lycées - Schéma régional des formations	Philippe Kemel 12ème vice-président	
Sports et jeunesse	Wulfran Despicht 13ème vice-président	Brigitte Passeboc
Prévention et santé	Michel Autès 14ème vice-président	Cécile Bourdon
Formation professionnelle	Marie- Noëlle Lienemann 15 <sup>e</sup> vice-présidente	+ Apprentissage Florence Lecocq

Source: http://www.cr-npdc.fr/bienvenue.htm (rubrique Institution), La Voix du Nord 14/04/04

# lettre d'info

Comment comprendre mais aussi gagner et faire sa vie avec une vie reçue sans la demander ainsi qu'avec et contre la vie des autres ?

[Gaston Pineau et Jean-Louis Legrand]



Le 30 mars paraissait *l'instruction annuelle 2004/ subventions au titre de la formation des bénévoles*, émanant du Ministère de la Jeunesse de l'Education Nationale et de la Recherche- Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative.

Pour saisir ses objectifs, en voici quelques critères

Cette prise en charge concerne « les bénévoles adhérents de l'association qui sont fortement impliqués dans le projet associatif et notamment ceux en situation de responsabilité (élus, responsables d'activités) ». (...) Une attention prioritaire sera portée aux formations favorisant l'accès des jeunes et des femmes à l'exercice de responsabilités associatives

☼ Les associations sollicitant une subvention au titre de la formation des bénévoles doivent avoir un fonctionnement démocratique [...].

⇒ Cles formations doivent être tournées vers la conduite du projet associatif. La durée maximale prise en compte est de six jours par action

N'ayant pas la place de tout détailler ici, sachez que vous pouvez accéder au dossier d'instruction sur le net <a href="www.cpca.asso.fr">www.cpca.asso.fr</a> ou à l'espace ressources de Maillage.

Une dernière chose : les demandes sont à déposer avant le 15 mai 2004.

## 'ASSO DU MOIS

### La Ferme du Marais

Crée en 2001, située à Warlaing, La ferme du marais est une vraie ferme restaurée et une association proposant des ateliers d'animation et de découverte à la campagne.

Sur le territoire du Parc naturel régional Scarpe- Escaut, l'association se donne pour objectif de « veiller au respect et à la prise en charge des mondes végétal, animal et humain. Promouvoir, par la vie à la ferme, l'éducation et l'épanouissement de toute personne. Etablir une relation sensible de l'être humain à l'animal et l'environnement ».

Pour ce, elle propose à tout public (collectivités : scolaires, CLSH, handicapés ; et particuliers...) des ateliers soins aux animaux, nature et éducation à l'environnement, potage et verger, culinaire à l'ancienne, projets créatifs et culturels etc...

Mais pour la découvrir pleinement le mieux est encore de se rendre à la **journée porte ouverte** qui a lieu **le dimanche 23 mai** 2004 dés 10h avec possibilité de se restaurer sur place (sur reservation).

N'hésitez pas à contacter Valérie Loin au 03 27 91 40 46

La Ferme du Marais, 1231 rue grande 59870 Warlaing





## 

Depuis le 01/01/2004, la contribution minimale à la formation professionnelle continue est fixée à 0,40% de la masse salariale pour les entreprises de moins de 10 salariés. A noter, ce pourcentage sera porté à 0,55% au 01/01/2005

⇒ Autre info sur ce sujet :

Le projet de loi relatif à la
formation professionnelle
et au dialogue social, dont
nous vous parlions dans la
lettre d'info n°11, suit son
chemin puisqu'il a été
adopté par les députés le 7
avril dernier.

Rappelons notamment que ce projet de loi institue le Droit Individuel à la Formation, de 20h par an pour les salariés en CDI temps plein; pour les CDD ou les contrats à temps partiel, le volume horaire du DIF est proportionnel au temps de travail.

Plus d'infos : Espace Ressources de Maillage

#### Ateliers de soutien à

#### l'écriture :

**⇒** 23 Avril matin,

⊃ 14 Mai après-midi,

**⊃** 01 Juin matin.